CHAMBRE
DE L'ASSURANCE
DE DOMMAGES

999, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 3L4
T. 514 842-2591 - 1 800 361-7288
F. 514 842-3138
chad.ca

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audiences des 20 et 21 février 2023

(par visioconférence)

Président :	***Me Patrick de Niverville***
Membres :	***M. Michaël Léveillée, courtier en assurance de dommages***
	Mme Martyne Lavoie, agent en assurance de dommages
Procureure du plaignant :	***Me Maryse Ali***
Procureure de l'intimée :	***Me Mariève Baril***

RÔLE

9 h 30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
c.
Francine Gauthier
Courtier en assurance de dommages (4A)
Certificat nº 113993
Plainte nº 2021-11-09(C)

(*Audition sur culpabilité)*

Ne pas confondre l'intimée Madame Francine Gauthier certificat no 113993 avec Madame Francine Gauthier certificat no 212060 et rattachée au cabinet Desjardins cabinet de services financiers inc., situé au 1402, 41e rue à Shawinigan, et qui n'est pas visée par cette plainte.

Nature de la plainte :

- Exercer ses activités de manière négligente et/ou faire défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque (art. 9, 29 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)* ;

- Exercer ses activités de manière négligente et/ou faire défaut de rendre compte (art. 9, 25, 37(1) et 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages) ;*

- Exercer ses activités de manière négligente et/ou n'a pas agi en conseiller consciencieux (art. 9, 37(1) et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages) ;*

CHAMBRE
DE L'ASSURANCE
DE DOMMAGES

999, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 1200
Montréal (Québec) H3A 3L4
T. 514 842-2591 - 1 800 361-7288
F. 514 842-3138
chad.ca

- Faire défaut de transmettre à l'assureur toutes les informations nécessaires à l'appréciation du risque et/ou exercer ses activités de manière négligente en transmettant à l'assureur des renseignements faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur (art. 9, 15, 29, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages)*.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou 1 800 361-7288.